

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1809

présenté par

M. Turquois, Mme Bergantz, M. Croizier, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, M. Leclercq, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Vichnievsky et M. Zgainski

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la fin de la première phrase de l’alinéa 9, substituer aux mots :

« , si cela s’avère adapté à la situation particulière du demandeur d’emploi et aux difficultés qu’il rencontre, une durée hebdomadaire d’activité du demandeur d’emploi d’au moins quinze heures. »

les mots :

« une durée hebdomadaire d’activité du demandeur d’emploi pouvant être progressive ».

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l’alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L’amendement vise à renforcer la qualité de l’accompagnement des demandeurs d’emploi. A cet effet, il supprime l’obligation générale et uniforme de quinze heures d’activité par semaine pour offrir davantage de flexibilité dans la définition du plan d’action vers l’insertion sociale ou professionnelle.

Le nombre d'heures d'activité par semaine pourra ainsi être adapté au plus près des besoins du demandeur d'emploi, notamment en l'augmentant au fur et à mesure de l'avancée vers l'insertion.

Cet amendement conserve donc l'ajout du Sénat au projet de loi visant à sanctuariser une durée hebdomadaire d'activité par semaine.

Au-delà des effets d'annonce, le groupe Démocrate croit fermement que l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi passe d'abord par un accompagnement de qualité, qui puisse être orienté vers les besoins du monde économique et précisément adapté aux capacités de chaque personne.